

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26333366

Déposé
27-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0402947797

Nom(en entier) : **EQUANS Services**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard du Roi Albert II 19
1210 Saint-Josse-ten-Noode**Objet de l'acte :** DIVERS

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 24 avril 2026 que le conseil a pris les décisions suivantes :

.../...

Délégation de pouvoirs

Le Conseil approuve la nouvelle version du règlement de pouvoirs. Elle entre en vigueur à compter du 24 avril 2026 (annexe 1).

.../...

ANNEXE 1 : Pouvoirs de signature Equans Services

.../...

1 REPRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article 23 des statuts, la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice, par deux administrateurs agissant conjointement.

Le conseil d'administration de la société est à ce jour composé comme suit :

- Mark DIRCKX, Président & Administrateur Délégué
- Filip COCQUEREAUX, Administrateur
- Natalie DEWULF, Administrateur
- Didier ENGELS, Administrateur
- Philippe MASEREEL, Administrateur
- Nicolas ROGEZ, Administrateur
- Jan VANDENBROUCKE, Administrateur

ci-après nommés individuellement un « **Administrateur** » et ensemble les « **Administrateurs** ».**2 GESTION JOURNALIERE**

Conformément à l'article 15 des statuts, la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société dans les actes et en justice, relative à cette gestion, sont déléguées à :

- Mark DIRCKX, Président & Administrateur Délégué
- Bruno DENEYER, IT and Digital Director
- Marc DUVIEUSART, Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics
- Jean-Pierre MARTIN, Chief Human Resources Officer

ci-après nommés individuellement un « **Délégué** » et ensemble les « **Délégués** ».

En ce qui concerne la gestion journalière, la société sera valablement représentée par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

3 POUVOIRS SPECIAUX

Le conseil d'administration délègue le pouvoir de signature des opérations suivantes aux personnes reprises ci-après :

Il est évident que les signataires seront de préférence ceux concernés par leur matière, leur business unit, leur division ou leur département.

3.1 CONTRATS COMMERCIAUX ET OFFRES ET LEURS ANNEXES (Y COMPRIS LES CONTRATS ET OFFRES ET LEURS ANNEXES DANS LE CADRE DE MARCHÉS PUBLICS)Les contrats commerciaux et offres, **sans limitation de valeur**, peuvent être valablement signés parMentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux, ou par un Administrateur/Délégué agissant conjointement avec un Division Manager (cf. liste en annexe 1). Les contrats commerciaux et offres dont la valeur est **inférieure ou égale à 10.000.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Department Manager (cf. annexe 2)

Les contrats commerciaux et offres dont la valeur est **inférieure ou égale à 125.000 EUR** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

Head of Strategy & Business Development (cf. annexe 9)

2e signature

Operations Manager (cf. annexe 3)

Site Manager (cf. annexe 3)

Integrated Electronic Solutions Manager (cf. annexe 3)

Les contrats commerciaux et offres d'une valeur **inférieure ou égale à 5.000 EUR** peuvent être valablement signés par un Operations Manager, un Site Manager, un Integrated Electronic Solutions Manager (cf. annexe 3) ou un Project Manager (cf. annexe 4) responsables du chantier auquel se rapporte l'offre ou le contrat.

Les conventions (y compris les protocoles) de **sociétés simples, consortiums ou partenariats pour des réalisations sans limitation de valeur** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Division Manager (cf. annexe 1)

3.2 OPERATIONS IMMOBILIERES

A. Les actes relatifs aux terrains ou aux biens immobiliers, leurs conditions, modalités et engagements accessoires; qui concernent des droits réels tels que notamment la vente, l'achat, l'échange, la copropriété, l'usufruit, l'emphytéose, la superficie, les servitudes, l'hypothèque, ... peuvent être valablement signés par les Administrateurs, agissant conjointement deux à deux.

Les mandataires peuvent faire tous actes accessoires ou utiles à ceux qui sont définis ci-dessus, notamment : consentir et accepter toutes subrogations avec ou sans garantie, renoncer ou requérir le désistement de tous droits réels, privilèges et actions résolutoires, donner ou exiger la mainlevée ou requérir ou consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou d'hypothèque conventionnelle, de toutes saisies, oppositions, transcriptions et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans constatation de paiement, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office.

Les actions suivantes peuvent être valablement signées par les Administrateurs, les Délégués, les Division Managers et le Head of Real Estate (cf. annexe 9.3) agissant conjointement deux à deux ou l'un deux conjointement avec le Facility & Real Estate Manager ou un Property Manager (cf. annexe 9.3) :

- les actes relatifs aux terrains ou aux biens immobiliers, leurs conditions, modalités et engagements accessoires; qui concernent des droits personnels tels que notamment les baux, les occupations précaires, les concessions, les autorisations administratives et urbanistiques,
- établir ou exiger l'origine de propriété, fixer les époques d'entrée en jouissance, recevoir ou payer les prix, ainsi que soultes ou indemnités, en principal et accessoires, en donner ou retirer quittance, imposer ou accepter toutes charges, faire et accepter toutes réserves;
- modifier l'objet et les conditions des droits résultants des actes susvisés, les proroger, y renoncer, les résilier amiablement, avec ou sans indemnités, ou en poursuivre leur résiliation en justice;

- passer et signer tous procès-verbaux de mesurage, état des lieux et pièces généralement quelconques, faire toutes notifications et significations nécessaires et opportunes et élire domicile.

B. Les actes relatifs à la gestion du patrimoine, des projets de construction, de rénovation et d'aménagement de bâtiments peuvent être valablement signés par les Administrateurs, les Délégués,

Volet B - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

les Division Managers et le Head of Real Estate (cf. annexe 9.3), agissant conjointement deux à deux.

3.3 COMMANDES PAR LE SERVICE ACHAT AUX FOURNISSEURS ET AUX SOUS-TRAITANTS

3.3.1 Commandes

Les commandes, **sans limitation de valeur**, peuvent être valablement signées par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

3.3.1.1 Commandes de travaux ou services

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **supérieure à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Chief Procurement Officer (cf. annexe 5)

Head of Procurement (cf. annexe 5)

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Head of Communication (cf. annexe 9)

Chief Corporate Officer (cf. annexe 9)

Head of Finance (cf. annexe 9.2)

Head of Real Estate (cf. annexe 9.3)

Head of HSEQ (cf. annexe 9.5)

2e signature

Chief Procurement Officer (cf. annexe 5)

Head of Procurement (cf. annexe 5)

Procurement Manager (cf. annexe 6)

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **inférieure ou égale à 100.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

Head of Communication (cf. annexe 9)

Chief Corporate Officer (cf. annexe 9)

HR Director, Head of Competence centers, Head of Pay and Admin, Talent Acquisition Manager (cf. annexe 9.1)

Head of Finance (cf. annexe 9.2)

Head of Real Estate (cf. annexe 9.3)

Head of HSEQ (cf. annexe 9.5)

2e signature

Chief Procurement Officer (cf. annexe 5)

Head of Procurement (cf. annexe 5)

Procurement Manager (cf. annexe 6)

(Expert Lead) Buyer/Business Partner (cf. annexe 7)

Les commandes de travaux ou services d'une valeur **inférieure ou égale à 10.000 EUR** ne doivent pas être formellement signées par un acheteur. L'envoi par e-mail de ces commandes est acceptable si l'e-mail est envoyé par un des acheteurs repris en annexe 8.

3.3.1.2 Commandes de marchandises ou fournitures

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **supérieure à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

personne responsable du centre de coûts de la commande

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur
Délégué
Division Manager (cf. annexe 1)
Head of Communication (cf. annexe 9)
Chief Corporate Officer (cf. annexe 9)
Head of Finance (cf. annexe 9.2)
Head of Real Estate (cf. annexe 9.3)
Head of HSEQ (cf. annexe 9.5)

2e signature

personne responsable du centre de coûts de la commande

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **inférieure ou égale à 100.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur
Délégué
Division Manager (cf. annexe 1)
Department Manager (cf. annexe 2)
Head of Communication (cf. annexe 9)
Chief Corporate Officer (cf. annexe 9)
HR Director, Head of Competence centers, Head of Pay and Admin, Talent Acquisition Manager (cf. annexe 9.1)
Head of Finance (cf. annexe 9.2)
Head of Real Estate (cf. annexe 9.3)
Head of HSEQ (cf. annexe 9.5)

2e signature

personne responsable du centre de coûts de la commande

Les commandes de marchandises ou fournitures d'une valeur **inférieure ou égale à 10.000 EUR** ne doivent pas être formellement signées par un acheteur mais par la personne responsable du centre de coûts de la commande.

3.3.1.3 Commandes d'une valeur inférieure ou égale à 1.000 EUR

Les commandes d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000 EUR** peuvent être valablement approuvées par les opérationnels.

3.3.1.4 Dans aucun cas, une commande par mail, fax ou téléphone hors Coupa ou SAP n'est autorisée. Les commandes sont passées uniquement via Coupa ou SAP.

3.3.1.5 Les commandes de stocks suivent encore pendant une période limitée la logique reprise au point 3.3.1.1.

3.3.2 Conclusion de contrats cadre

Les contrats cadre relatifs aux commandes peuvent être valablement signés par deux personnes : un Administrateur, un Délégué ou un Division Manager qui signe conjointement avec le Chief Procurement Officer, un Head of Procurement ou le Procurement Manager Mobility (cf. annexe 6). Le Procurement Manager Mobility ne peut, en tant que deuxième signataire, signer que les contrats d'une valeur inférieure ou égale à 1.000.000 EUR.

3.4 RESSOURCES HUMAINES

3.4.1 Personnel cadre

Toutes les opérations concernant le service du personnel cadre, en ce compris l'engagement, le licenciement et les mises en prépension, peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur
Délégué
Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)
HR Director (cf. annexe 9.1)
Senior HR Business Partner (cf. annexe 9.1)

3.4.2 Personnel employé et ouvrier

Toutes les opérations concernant le service du personnel employé et ouvrier, en ce compris l'engagement, le licenciement hors faute grave et les mises en prépension, peuvent être valablement

signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Department Manager (cf. annexe 2)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)

HR Director (cf. annexe 9.1)

Senior HR Business Partner (cf. annexe 9.1)

HR Business Partner (cf. annexe 9.1)

Les licenciements pour **faute grave** peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)

HR Director (cf. annexe 9.1)

3.4.3 Aménagement du temps de travail

Les documents relatifs au crédit-temps, à la réduction ou à l'augmentation du temps de travail et au travail à domicile peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)

HR Director (cf. annexe 9.1)

Senior HR Business Partner (cf. annexe 9.1)

HR Business Partner (cf. annexe 9.1)

3.4.4 Déclarations fiscales et sociales (précompte professionnel, ONSS, etc.)

Ces déclarations peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

Head of Finance (cf. annexe 9.2)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)

HR Director (cf. annexe 9.1)

Head of Competence centers (cf. annexe 9.1)

Head of Pay and Admin (cf. annexe 9.1)

3.4.5 Assurances de personnes

Toutes opérations relatives aux polices d'assurances de personnes peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)

HR Director (cf. annexe 9.1)

Head of Competence centers (cf. annexe 9.1)

Head of Pay and Admin (cf. annexe 9.1)

3.4.6 Opérations juridiques

Toutes opérations relatives à des affaires juridiques concernant le personnel peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Chief Human Resources Officer (cf. annexe 9.1)

HR Director (cf. annexe 9.1)

Head of Competence centers (cf. annexe 9.1)

3.5 ASSURANCES

Toutes opérations relatives aux polices d'assurances peuvent être valablement signées par un Administrateur ou un Délégué signant conjointement avec l'Insurance Manager (cf. annexe 9) ou le Financial Operations Manager (cf. annexe 9.2).

3.6 JURIDIQUE

Tous documents concernant la gestion des affaires juridiques, y compris ceux relatifs à la protection des données personnelles conformément au droit applicable (par exemple accord de transfert de données, accord de traitement de données, etc.) peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics (cf. annexe 9.4)

Head of Legal & Ethics Correspondent (cf. annexe 9.4)

Data Privacy Officer (cf. annexe 9.4)

Toutes les déclarations d'éthique et de compliance peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics (cf. annexe 9.4)

Ethics & Compliance Officer (cf. annexe 9.4)

Head of Legal & Ethics Correspondent (cf. annexe 9.4)

3.7 HSEQ

3.7.1 Toutes opérations relatives à des questions de santé et sécurité peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux:

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Head of HSEQ (cf. annexe 9.5)

BU HSEQ Manager (cf. annexe 9.5)

Division HSEQ Manager (cf. annexe 9.5)

3.7.2 Toutes opérations relatives à des questions d'environnement sont valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux:

1re signature

Administrateur

Délégué

Division Manager (cf. annexe 1)

2e signature

Head of HSEQ (cf. annexe 9.5)

BU HSEQ Manager (cf. annexe 9.5)

Corporate Environment Manager HSEQ (cf. annexe 9.5)

Environmental Manager HSEQ (cf. annexe 9.5)

3.7.3 Les demandes et transferts de permis sont valablement signés par le Head of HSEQ, le BU HSEQ Manager, le Corporate Environment Manager HSEQ, le Environmental Manager HSEQ (cf. annexe 9.5), un Administrateur ou un Délégué, agissant individuellement.

Toutes les demandes de permis (permis d'environnement, permis de construire, permis de drainage, ...) ainsi que leur régularisation, transfert ou reprise peuvent être signés et déposés via le guichet « Environnement » par le Head of Real Estate, le Facility & Real Estate Manager ou un Property Manager (cf. annexe 9.3), agissant individuellement.

3.7.4 Sans préjudice aux dispositions légales et réglementaires applicables, lorsque la responsabilité pénale de la société est mise en cause en matière de sécurité et d'environnement, la

société est représentée par le Division Manager ou le Department Manager concerné. S'il s'agit de faits sans rapport avec les activités opérationnelles de la société, la société est représentée par l'Administrateur Délégué agissant individuellement.

3.8 SURETE DE L'ETAT

Conformément à la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, le Security Clearance Officer et le Security Clearance Back-up (cf. annexe 9) ont été désignés Officiers de Sécurité de la société.

3.9 OPERATIONS FINANCIERES

3.9.1 Opérations sur papier

3.9.1.1 Opérations d'une valeur excédant 3.000.000 EUR

Celles-ci peuvent être valablement signées par les Administrateurs, les Délégués et le Head of Finance (cf. annexe 9.2), agissant conjointement deux à deux.

3.9.1.2 Opérations d'une valeur comprise entre 250.000 et 3.000.000 EUR

Celles-ci peuvent être valablement signées par le Head of Shared Services Center Finance, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager, le Head of Payable Accounting & Projects ou le Head of General Accounting & Process (cf. annexe 9.2), agissant conjointement avec un administrateur, un Délégué ou le Head of Finance (cf. annexe 9.2).

3.9.1.3 Opérations d'une valeur n'excédant pas 250.000 EUR

Celles-ci peuvent être valablement signées par le Head of Shared Services Center Finance, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager, le Head of Payable Accounting & Projects et le Head of General Accounting & Process (cf. annexe 9.2), agissant conjointement deux à deux, ou l'un deux agissant avec un Administrateur, un Délégué ou le Head of Finance (cf. annexe 9.2).

3.9.2 Paiements électroniques

Les paiements électroniques peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué, le Head of Finance, le Head of General Accounting & Process, le Head of Shared Services Center Finance, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager et le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 9.2) agissant conjointement deux à deux, ou par l'un d'eux agissant avec le Senior Treasury Officer ou le Cash Operations Manager (cf. annexe 9.2), vis-à-vis des banques avec lesquelles une convention a été valablement signée à cet effet et ce, sans limitation de montant.

Les contrats avec les banques concernant les paiements électroniques peuvent être valablement signés par les Administrateurs, les Délégués et le Head of Finance (cf. annexe 9.2) agissant conjointement deux à deux.

En ce qui concerne les sociétés simples momentanées, les contrats avec les banques (abonnement Isabel, Easy Banking Business, ...) relatifs aux paiements électroniques peuvent être valablement signés par le Financial Operations Manager, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager ou le Financial Support Officer (cf. annexe 9.2), agissant conjointement avec un Administrateur, un Délégué ou le Head of Finance (cf. annexe 9.2).

Les paiements électroniques avec des sociétés liées dans le cadre du « cash pooling » peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué, le Head of Finance, le Head of General Accounting & Process, le Head of Shared Services Center Finance, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager et le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 9.2) agissant conjointement deux à deux, ou par l'un d'eux agissant avec le Senior Treasury Officer ou le Cash Operations Manager (cf. annexe 9.2).

Les paiements électroniques relatifs à la gestion des ressources humaines peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué, le Head of Pay & Admin, l'Operational Lead Payroll & Administration ou le Team Lead Payroll & Administration (cf. annexe 9.1), agissant conjointement avec le Financial Control Manager, le Head of Shared Services Center Finance ou le Corporate Finance Manager (cf. annexe 9.2).

Tout fichier de paiement relatif à la gestion des ressources humaines (précompte professionnel, ONSS et payroll) devra être préalablement approuvé par le Head of Competence Center et le Head of Pay & Admin (cf. annexe 9.1) agissant conjointement deux à deux, ou par l'un d'eux agissant conjointement avec l'Operational Lead Payroll & Administration ou le Team Lead Payroll & Administration (cf. annexe 9.1).

En l'absence du Head of Competence Center et du Head of Pay & Admin (cf. annexe 9.1), les fichiers de paiement seront approuvés par l'Operational Lead Payroll & Administration ou le Team Lead Payroll & Administration (cf. annexe 9.1), agissant conjointement avec un Délégué.

3.9.3 Opérations relatives aux garanties bancaires

Toutes opérations concernant l'émission et la modification de garanties bancaires peuvent être valablement signées par le Bank Guarantee Officer ou le Bank Guarantee Specialist (cf. annexe 9.2), agissant conjointement avec le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager ou le

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Financial Operations Manager (cf. annexe 9.2).

3.9.4 Ouverture et fermeture de comptes bancaires

Toutes les opérations relatives à l'ouverture, la fermeture ou la disposition de comptes bancaires peuvent être valablement signées par les Administrateurs et les Délégués agissant conjointement deux à deux.

En ce qui concerne les sociétés simples momentanées, toutes les opérations relatives à l'ouverture, la fermeture ou la disposition de comptes bancaires peuvent être valablement signées par le Head of Finance, le Financial Operations Manager, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager ou le Financial Support Officer (cf. annexe 9.2), agissant conjointement avec un Administrateur ou un Délégué.

3.10 DOCUMENTS FISCAUX

Pour les affaires fiscales en général, le Tax Manager, le Head of Shared Services Center Finance et le Head of Finance (cf. annexe 9.2) sont habilités à signer conjointement ou l'un deux conjointement avec un Administrateur.

Toutes les opérations hors déclarations (courriers divers, demande/modification/radiation d'immatriculation, ...) relatives à la TVA peuvent être valablement signées par le Tax Manager, le Head of General Accounting & Process ou le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 9.2).

Les déclarations TVA et fiscales seront valablement déposées de façon électronique via internet sur le site du SPF Finances (systèmes INTERVAT et BIZTAX) par le Head of General Accounting & Process ou le Head of Payable Accounting & Projects (cf. annexe 9.2).

En ce qui concerne les sociétés simples, toutes les opérations relatives à l'immatriculation ou à la radiation à la TVA peuvent être valablement signées par le Head of Finance, le Financial Control Manager, le Corporate Finance Manager et le Financial Support Officer (cf. annexe 9.2), agissant conjointement deux à deux.

Les déclarations TVA relatives aux sociétés simples seront valablement déposées de façon électronique via internet sur le site du SPF Finances (système INTERVAT) par le Corporate Finance Manager ou le Financial Support Officer (cf. annexe 9.2).

3.11 DÉCLARATIONS UE DE CONFORMITÉ

Les déclarations UE de conformité peuvent être uniquement et valablement signées par un Administrateur, un Délégué, un Division Manager (cf. annexe 1) et un Department Manager (cf. annexe 2), agissant conjointement deux à deux.

3.12 SÉCURITÉ PRIVÉE ET PARTICULIÈRE

Les opérations qui tombent dans le champ d'application de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière peuvent être valablement signées par l'Administrateur Délégué, Helena GEERAERT et Dominik VANDER MAELEN, agissant conjointement deux à deux.

3.13 AUTRES OPÉRATIONS

3.13.1 Siègne de Saint-Josse-ten-Noode

Head of Legal & Ethics Correspondent (cf. annexe 9.4), Jill OLIVIER ou Cindy VERBRUGGEN;

3.13.2 Siègne d'Aartselaar

Marina BULENS, Corry DEVOS ou Anja WIELFAERT;

3.13.3 Siègne de Fleurus

Katty DE WITTE, Martine HARDENNE, Katia LIENARD, Alain MICHAUX ou Anne-Françoise VANDERFEESTEN;

3.13.4 Siègne de Liège (Wandre)

Mariane BAGGETTA ou Nhut-Anh PHAM;

3.13.5 Siègne de Machelen (Brucargo)

Dominik VANDER MAELEN ou Dimitri VAN DEN ENDE;

3.13.6 Siègne de Malines

Catherine PERDU ou Veerle VERSTRAETEN;

agissant individuellement, sont autorisés :

- à recevoir tous courriers, envois recommandés, assignations, procès-verbaux, mandats postaux ainsi que les lettres de change, quittances, et autres valeurs ;
- à retirer tous envois recommandés et autres valeurs ;
- à retirer ou recevoir toute marchandise arrivant au nom de la société par chemin de fer ou autres moyens de transport, donner quittance et encaisser toutes sommes, valeurs, remboursements, indemnités etc. qui seraient dus à la société par ces transporteurs.

Les présents pouvoirs de signature entrent en vigueur à compter du 24 avril 2026. Ils remplacent les pouvoirs de signature antérieurs.

.../...

Annexes :

1. List Division Managers

2. List Department Managers

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

3. List Operations, Site & Integrated Electronic Solutions Managers
4. List Project Managers
5. List Purchase Orders Level 1 (> 1 M€) - Chief Procurement Officer & Head of Procurement
6. List Purchase Orders Level 2 (1 M€) - Procurement Manager Mobility & Procurement Managers
7. List Purchase Orders Level 3 (100 K€) – (Expert Lead) Buyers / Business Partners
8. List Purchase Orders Level 4 (10 K€) – Purchasing Admin
9. List Central Services
 - 9.1. List HR
 - 9.2. List Finance
 - 9.3 List Real Estate
 - 9.4 List Legal
 - 9.5 List HSEQ

ANNEXE 1 – DIVISION MANAGERS

DE GREEF	Bruno	CARBON SHIFT & DIGITAL
GEERAERT	Helena	INFRA
HELLEMANS	Philippe	INDUSTRY SOUTH
JANSSEN	Tom	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
MOL	Dennis	CARBON SHIFT & DIGITAL
TABUREAU	Jean-Marie	BUILDING SERVICES
TRUYEN	Iris	BUILDING SERVICES
VERLINDE	Hans	BUILDING SERVICES

ANNEXE 2 – DEPARTMENT MANAGERS

ANDRIES	Maarten	BUILDING SERVICES
BIELÉN	Rik	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
BROOThAERS	Bruno	BUILDING SERVICES
CAROLUS	Jorne	BUILDING SERVICES
CATAJAR	Clément	CARBON SHIFT & DIGITAL
D'HONDT	Geert	BUILDING SERVICES
DURDU	Michaël	INDUSTRY SOUTH
EELÉN	Jan	BUILDING SERVICES
FEYTENS	Jan	BUILDING SERVICES
FISSE	Guillaume	BUILDING SERVICES
HEIRMAN	Bart	BUILDING SERVICES
HEUGHEBAERT	Ronald	BUILDING SERVICES
INVERNIZZI	Roberto	BUILDING SERVICES
KARRAM	El Habib	BUILDING SERVICES
LOBET	Sebastien	CARBON SHIFT & DIGITAL
LORGE	Roman	BUILDING SERVICES
MASSANGE DE COLLOMBS	Arnaud	BUILDING SERVICES
PEETERS	Philip	BUILDING SERVICES
PENNEC	Erwan	BUILDING SERVICES
RAUWOENS	Dieter	CARBON SHIFT & DIGITAL (until 30/04/2026)
SCIUTO	Rudy	BUILDING SERVICES
TILTE	Grégory	CARBON SHIFT & DIGITAL

ANNEXE 3 – OPERATIONS, SITE AND INTEGRATED ELECTRONIC SOLUTIONS MANAGERS Operations Managers

ADAM	Johnny	BUILDING SERVICES
ADRIAENSEN	Leroy	BUILDING SERVICES
AGDACI	Mikail	BUILDING SERVICES
AKKAY	Ismaïl	BUILDING SERVICES
ALTINOK	Ismaïl	BUILDING SERVICES
AZOUZI	Sabri	BUILDING SERVICES
BAEYENS	Stef	BUILDING SERVICES
BALIS	Bart	BUILDING SERVICES
BELLIDO SANTAELLA	François	INDUSTRY SOUTH
BELOT	Didier	BUILDING SERVICES
BOLS	Sven	BUILDING SERVICES
BOON	Eric	BUILDING SERVICES
BOOTIA EL OUMAMI	Achraf	BUILDING SERVICES
BORMANS	Seppe	BUILDING SERVICES
BOUAMAR	Anass	BUILDING SERVICES

Volet B - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

BOUGRIA	Youssef	BUILDING SERVICES
BOULANGEOT	Tommy	BUILDING SERVICES
BRUYNDONCKX	Kris	BUILDING SERVICES
CANU	David	BUILDING SERVICES
CAROLUS	Marc	BUILDING SERVICES
CASSIMAN	Gaetan	INDUSTRY SOUTH
CASTAIGNE	Alexandre	CARBON SHIFT & DIGITAL
CHAMPAGNE	Ives	CARBON SHIFT & DIGITAL
CHARVIN	Loïc	BUILDING SERVICES
CLEPKENS	David	BUILDING SERVICES
COMER	Jan	BUILDING SERVICES
COUDEVILLE	Regis	BUILDING SERVICES
CRÈVE	Floris	BUILDING SERVICES
DARIMONT	Peter	CARBON SHIFT & DIGITAL
DE BOCK	Arne	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
DE KOCK	Jens	BUILDING SERVICES
DE LANDTSHEER	Jasper	BUILDING SERVICES
DE NEEF	Steve	BUILDING SERVICES
DE RIDDER	Olivier	BUILDING SERVICES
DE VROEDE	Steven	CARBON SHIFT & DIGITAL
DEBRAS	Olivier	BUILDING SERVICES
DEHAN	Joël	BUILDING SERVICES
DEKAIRELLE	Alain	BUILDING SERVICES
DELLISSE	Philippe	BUILDING SERVICES
DELVILLE	Thomas	BUILDING SERVICES
DENIS	Dominique	BUILDING SERVICES
DEPAUW	Dries	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
DESMET	Benoît	BUILDING SERVICES
DEWILDE	Piet	BUILDING SERVICES
DRIDI	Mohamed Fares	BUILDING SERVICES
DUBUISSON	Jean-Philippe	BUILDING SERVICES
DUCHATELET	Gilles	BUILDING SERVICES
DUVIVIER	Stéphane	BUILDING SERVICES
EL AISSAOUI	Omar	BUILDING SERVICES
EL MAZGHARI	Fouad	BUILDING SERVICES
ES	Mathieu	BUILDING SERVICES
EZ-ZAHRI	Mohammed Elamine	BUILDING SERVICES
FERNANDEZ MUNIZ	Antonio	BUILDING SERVICES
GABRIELS	Kevin	BUILDING SERVICES
GEORIS	David	BUILDING SERVICES
GHERDAOUI	Abdelkader	BUILDING SERVICES
GOLDFINGER	Jacques	BUILDING SERVICES
GOOSSENS	Didier	BUILDING SERVICES
GUARRATA	Federico	CARBON SHIFT & DIGITAL
GUERDON	Cédric	BUILDING SERVICES
GUERRY	Stoffel	BUILDING SERVICES
HIEL	Bartholomeus	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
HOUET	Marie	BUILDING SERVICES
JAABAK AMRANI	Badreddine	BUILDING SERVICES
JANSSENS	Eric	BUILDING SERVICES
JELLOULI	El Amine	BUILDING SERVICES
KOOPMANS	Olivier	BUILDING SERVICES
KOZAK	Czirak	BUILDING SERVICES
LAMBERTS VAN ASSCHE	Wim	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
LAVIA	Salvatore	BUILDING SERVICES
LE MARQUAND	Cédric	INDUSTRY SOUTH
LECLERCQ	Quentin	BUILDING SERVICES
LEEMANS	Corian	BUILDING SERVICES
LEGEIN	Sylvain	BUILDING SERVICES
LEGROS	Ludovic	INDUSTRY SOUTH
LENAERTS	Cédric	BUILDING SERVICES
LENAERTZ	Patrick	BUILDING SERVICES
LEONOR	Louis-Philippe	INDUSTRY SOUTH

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

LORGE	Roman	INDUSTRY SOUTH
MAECK	Raphaël	BUILDING SERVICES
MAHER	Umar	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
MAJIDOVA	Larina	BUILDING SERVICES
MAMMARELLA	Claudio	BUILDING SERVICES
MARCOU	Vincent	BUILDING SERVICES
MARTIN	Philip	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
MARZAROLI	Nicola	BUILDING SERVICES
MASSINON	Jean-Pol	BUILDING SERVICES
MELIN	Olivier	BUILDING SERVICES
MENNES	Gert	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
MERTENS	Jacques	BUILDING SERVICES
MILANI	Jean-Pol	BUILDING SERVICES
MOANE SAHLI	Zakaria	BUILDING SERVICES
MOHAMMAD SAID	Payan	INDUSTRY SOUTH
MORIA	Bob	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
NAKACH	Aymane	BUILDING SERVICES
NOEL	Sébastien	BUILDING SERVICES
OOMEN	Gerda	BUILDING SERVICES
PAGALIS	Sotirios	BUILDING SERVICES
PENSIS	Wesley	BUILDING SERVICES
PHILIPPETH	Johan	BUILDING SERVICES
RAEVES	Stefan	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
RESTIVO	Yannick	BUILDING SERVICES
REVELART	Clément	BUILDING SERVICES
ROUMIEUX	Laurent	BUILDING SERVICES
ROUSSEAU	Valéry	INDUSTRY SOUTH
SARIGUL	Mucahit	BUILDING SERVICES
SAVONET	Johan	BUILDING SERVICES
SIMONS	Michel	BUILDING SERVICES
SOMERS	Dennis	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
STEEGEN	Peter	BUILDING SERVICES
STEENHOUDT	Lieven	BUILDING SERVICES
TASSOU	Pierre	BUILDING SERVICES
TEICHMANN	Werner	BUILDING SERVICES
TIJTGAT	Ewout	CARBON SHIFT & DIGITAL
VAN GLABEKE	Wim	BUILDING SERVICES
VAN HEES	Bryan	BUILDING SERVICES
VAN HONACKER	Thierry	BUILDING SERVICES
VAN HOUTTE	Hélène	CARBON SHIFT & DIGITAL
VAN LAERE	Ludwig	BUILDING SERVICES
VAN LEEMPUT	Dirk	BUILDING SERVICES
VAN LOO	Koen	BUILDING SERVICES
VAN OPALPHEN	Yves	BUILDING SERVICES
VAN ROSENDAAL	Dirk	BUILDING SERVICES
VAN UNEN	Anne-Marie	BUILDING SERVICES
VANDEN BORRE	Christophe	BUILDING SERVICES
VANDENBERGHE	Sven	BUILDING SERVICES
VANDENPLAS	Thomas	BUILDING SERVICES
VANDEVELDE	Jean-Louis	BUILDING SERVICES
VANGRIEKEN	Johnny	BUILDING SERVICES
VANWESEMAEL	Danny	INDUSTRY NORTH (IMACHs)
VERHAEGEN	Daniël	BUILDING SERVICES
VERMANDER	Kevin	BUILDING SERVICES
VERVOORT	Dylan	BUILDING SERVICES
VINCKEN	Maxime	BUILDING SERVICES
VISKENS	Patrik	BUILDING SERVICES
VYNCKE	Nico	BUILDING SERVICES
ZEKKOURI	Bilal	BUILDING SERVICES
Site Managers		
DE LOBEL	Marco	BUILDING SERVICES
HAP	Sébastien	BUILDING SERVICES
MARCHAND	Christian	BUILDING SERVICES

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

MONTIGNIE	Jean-Jacques	BUILDING SERVICES	
PALICHLEB	Christophe	BUILDING SERVICES	
Integrated Electronic Solutions (IES) Managers			
VAN DEN ENDE	Dimitri	INFRA	
VANDER MAELEN	Dominik	INFRA	
ANNEXE 4 – PROJECT MANAGERS			
VERBESSELT	Thibaut	senior project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
VERBRUGGEN	Stefan	senior project manager	BUILDING SERVICES
BROHEZ	Marc	project manager	BUILDING SERVICES
CAPOUILLEZ	Sébastien	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
COLLETTE	Yves	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
DEHANDSCHUTTER	Jana	project manager	BUILDING SERVICES
DIERICKX	Philippe	project manager	INDUSTRY NORTH
NORTH (IMACHs)	Stephan	project manager	BUILDING SERVICES
DIEU	Nayo Enuham	project manager	BUILDING SERVICES
ECHITEY	Faouzi	project manager	BUILDING SERVICES
EL BOUKABOUTI	Jérôme	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
EVARD	Lennert	project engineer	INDUSTRY NORTH
EYSEMAN	Alfonso J.	project manager	BUILDING SERVICES
(IMACHs)	Roel	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
FERNANDEZ Y OBAYA	Sam	project manager	INDUSTRY SOUTH
FLORÉ	TINA	project manager	BUILDING SERVICES
DIGITAL	Christian	project manager	INDUSTRY SOUTH
FRANÇOIS	Joppe	project manager	BUILDING SERVICES
GHASSEMIAN	Brett	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
GODDET	M'Hammad	project manager	BUILDING SERVICES
KEYSERS	Jean-Jacques	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
LAMBEETS	Antoine	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
LAQDIM	Fabrice	project manager	BUILDING SERVICES
LEGAY	Wim	project manager	INDUSTRY NORTH
LEJEUNE	Houda	project manager	BUILDING SERVICES
LION	Julio	project manager	BUILDING SERVICES
MENTENS	Justine	project manager	BUILDING SERVICES
(IMACHs)	Daniel	project manager	BUILDING SERVICES
MSIKA	Sandra	project manager	BUILDING SERVICES
OGAZON PAEZ	François	project manager	BUILDING SERVICES
POUZACHE	Philippe	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
ROBIJN	René-Nicolas	project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
ROUX	Timothée	Project manager	CARBON SHIFT & DIGITAL
UGEUX	Dimitri	project manager	INDUSTRY NORTH
VAN CUTSEM			
VANBELLINGHEN			
VANDEN DAEL			
WILLEMS			
(IMACHs)			
ANNEXE 5 – PURCHASE ORDERS LEVEL 1 (> 1 M€) - Chief Procurement Officer & Head of Procurement			
VAN CLEEMPUT	Kurt	Chief Procurement Officer	
COLEBUNDERS	Ken	Head of Procurement	
VANDEN BRANDEN	Ann	Head of Procurement	
VANELVERDINGHE	Marc	Head of Procurement	
ANNEXE 6 – PURCHASE ORDERS LEVEL 2 (1 M€) - Procurement Manager Mobility & Procurement Managers			
BEGHIN	Jocelyn	Procurement Manager Mobility	

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

LECOMTE	Ludivine	Procurement Manager
VAN TENDELOO	Serge	Procurement Manager
VAN UYTVEN	Johan	Procurement Manager
VANSTAPEL	Bernard	Procurement Manager
ANNEXE 7 – PURCHASE ORDER LEVEL 3 (100 k€) - (Expert Lead) Buyers / Business Partners		
ARAUJO PEREIRA	Filipe Miguel	
CLAESKENS	Vincent	
CROZAZ	Isabelle	
DAENINCK	Michel	
DE MEYER	Niki	
DE MOTÉ	Gina	
DE REYS	Kevin	
DE RUDDER	Tom	
DEKIMPE	Marc	
DESSY	Cédric	
FORTEMS	Patrick	
FOUCART	Didier	
GUIDO	Franco	
HANSSSENS	Christine	
HELSEN	Anoushka	
HOCHART	Arnaud	
LEMOINE	Jean-Baptiste	
LUBBERS	Mariska	
MICHAUX	Philippe	
MISPLON	Karina	
MOORS	Jozef	
NASSIRI	Hamid	
NUYDENS	Patrick	
REYPENS	Florence	
ROUSSEAU	Jessica	
SEERDEN	Wesley	
SPANOGHE	Catherine	
SYMONS	Brecht	
TANG	Rachel	
TROOSTERS	Patrick	
VAN DEN BROECK	Linda	
VAN RHENEN	Dimitri	
VANDONINCK	Dirk	
ANNEXE 8 – PURCHASE ORDERS LEVEL 4 – Buyers (10 k€) – Purchasing Admin		
ADRIAENSSEN	Tina	
BUDNA	Eveline	
DENIS	Joëlle	
DILEN	Sibel	
IHTIJAREVIC	Amina	
JOOSTEN	Patricia	
LOULJI	Mahdi	
PATERNOSTER	Veronique	
PIERI	Lucas	
ZAOUAGHI	Nadia	
ANNEXE 9 – CENTRAL SERVICES		
DE CLERCQ	Gregoire	Head of Strategy & Business Development
HOUTERMANS	Muriel	Head of Communication
MARCHAL	Pierre-Yves	Chief Corporate Officer
WILLEKENS	Els	Insurance Manager
MARCHAND	Christian	Security Clearance Officer
VERLINDE	Hans	Security Clearance Back-up
ANNEXE 9.1 – HR		
MARTIN	Jean-Pierre	Chief Human Resources Officer
NOBEN	Eddy	Head of Competence Centers
VANDORPE	Sandra	Head of Competence Centers
VAUTHIER	Sandrine	Head of Competence Centers
GALLE	Joke	Head of Pay & Admin
GOOSSENS	Rudy	HR Director

LONGIN	Elke	HR Director
SOUPART	Nathalie	HR Director
DE CONINCK	Sophie	Senior HR Business Partner
ASLANIAN	Edit	HR Business Partner
BAEYENS	Ann	HR Business Partner
DE SCHRYVER	Chiara	HR Business Partner
EVARD	Benoît	HR Business Partner
GYSEL	Marie	HR Business Partner
HOLSTERS	Hanne	HR Business Partner
JORDENS	Valérie	HR Business Partner
KETELAER	Géraldine	HR Business Partner
LION	Véronique	HR Business Partner
MASSANT	Gaëlle	HR Business Partner
OSSELAER	Jan	HR Business Partner
RAMON	Chloé	HR Business Partner
SCHREURS	Liesbeth	HR Business Partner
SMITS	Anne-Marie	HR Business Partner
VAN DEN EYNDE	Kurt	HR Business Partner
VAN DIJCK	Charis	HR Business Partner
VAN WICHELEN	Isabelle	HR Business Partner
SEGRS	Anneleen	Operational Lead Payroll & Administration
VERHULST	Karine	Talent Acquisition Manager
VANDE WALLE	Patricia	Team Lead Payroll & Administration
ANNEXE 9.2 – FINANCE		
MACKELS	Pierre	Bank Guarantee Officer
DE DIESBACH	Olivier	Bank Guarantee Specialist
STEPPE	Jean-François	Cash Operations Manager
VAN DENBERGHE	Walter	Corporate Finance Manager
OTTEN	Els	Financial Control Manager
BRAEKEN	Kris	Financial Operations Manager
VAN HERCK	Roel	Financial Support Officer
ALLARD	Xavier	Head of Finance Building Services
DE LAFFOREST	Christian	Head of Finance Industry South
HANNAERT	Cedric	Head of Finance Infra
HENDRICKX	Catherine	Head of Finance Industry North
DEBATY	Geneviève	Head of General Accounting & Process
DELPORTE	Yves	Head of Shared Services Center Finance
THOEN	Marleen	Head of Payable Accounting & Projects
DE VESTEL	Natasha	Senior Treasury Officer
LEEMPOEL	Ferasse	Tax Manager
ANNEXE 9.3 – REAL ESTATE		
DOYEN	Hugues	Head of Real Estate Equans Belux
DEMEULENAERE	Serge	Facility & Real Estate Manager
DE WINTER	Christien	Property Manager
JACOBS	Thierry	Property Manager
ANNEXE 9.4 – LEGAL		
DUVIEUSART	Marc	Chief Legal Officer, Head of Contract Management, GDPR and Ethics
DEBROUX	Cyrielle	Head of Legal & Ethics Correspondent
ISLAMAJ	Diana	Head of Legal & Ethics Correspondent
TIRTIAUX	Laurence	Head of Legal & Ethics Correspondent
WENGLER	Sandrine	Head of Legal & Ethics Correspondent
NEIRYNCK	Steven	Data Privacy Officer
NOTERMANS	Pierre	Ethics & Compliance Officer
ANNEXE 9.5 – HSEQ		
EFENTZOGLOU	Despina	Head of HSEQ
DE VREESE	Aurore	BU HSEQ Manager
MESTDAG	John	BU HSEQ Manager
THEUNS	Philip	BU HSEQ Manager
BANCK	Kim	Division HSEQ Manager
DE SMEDT	Erik	Division HSEQ Manager
EERAERTS	Katleen	Division HSEQ Manager
GORIS	Kristof	Division HSEQ Manager

Volet B - suite

HERBIET	Frédéric	Division HSEQ Manager
MASSE	Ludovic	Division HSEQ Manager
MOMMENS	Linda	Division HSEQ Manager
SANGIOVANNI	Michaël	Division HSEQ Manager
VAN LINT	Rudy	Division HSEQ Manager
KLEITZ	Catherine	Corporate Environment Manager HSEQ
DIERICKX	Vanessa	Environmental Manager HSEQ
VAN KERCKHOVE	Adinda	Environmental Manager HSEQ

.../...

Pour extrait conforme.
(signé) Samuel WYNANT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").